

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2023, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2023.

## BUDGET PRINCIPAL

### Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître le résultat global suivant qui se décompose comme suit :

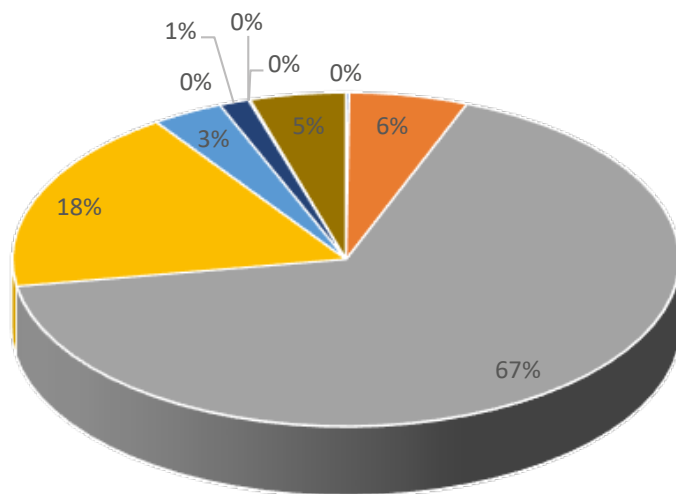
Section de fonctionnement	
A/Résultat de l'exercice 2023	2 383.88 €
B/Résultat de l'exercice 2022 reporté	1 765 521.11 €
C/Intégration des résultats du budget du SIVU de Claye-Souilly dissout	-12 073.31 €
D/Résultat à affecter = A +B+C	1 755 831.68 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2023	814 243.68 €
E/ Résultat de 2022 reporté	1 230 856.58 €
F/ Intégration des résultats du budget du SIVU de Claye-Souilly dissout	12 591.09 €
G/ Résultats à affecter = D+E+F (hors restes à réaliser)	2 057 691.35 €
Reste à réaliser 2023	-2 736 369.12 €

### RECETTES

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **36 181 360.92 €**. Elles se répartissent notamment comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2023
013 - Atténuations de charges	58 779.52 €
70 - Produits des services	2 181 328.84 €
73 - Impôts et Taxes	25 233 014.19 €
74 - Dotations et participations	6 819 893.78 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 310 677.79 €
76 - Produits Financiers	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	548 135.80 €
78 - Reprises sur provisions	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	29 531.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 181 360.92 €</b>
002 - Résultat antérieur	1 765 521.11 €



**Chapitre 013 :** Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail (58 779.52 €).

**Chapitre 70 :** Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées, principalement, par les paiements effectués par les familles pour le conservatoire de musique et de danse (97 511.85 €) et la restauration scolaire (1 345 778.55 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF (189 587.55 €).

**Chapitre 73 :** Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les recettes de ce chapitre (impôts et taxes) représentent plus de 42 % des recettes totales de fonctionnement.

D'autres postes importants de recettes sont : la taxe additionnelle aux droits de mutation (831 183.00 €), la taxe sur l'électricité (596 947.75 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (101 033.00 €).

L'attribution de compensation versée par la CARPF s'élève à 6 577 420.00 € en 2023. Il y a également le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) pour 552 846.00 € en 2023.

**Chapitre 74 :** Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Analyse sur 2 ans des recettes fiscales et dotations de l'Etat.

### ANALYSE SUR 2 ANS DES RECETTES FISCALES ET DOTATIONS DE L'ETAT.

	2022	2023	Variation
DGF	3 740 168.00 €	3 753 265.00 €	+ 13 097.00 €
DNP	302 700€	272 049.00 €	-30 651.00 €
DSU	914 642.00 €	953 433.00 €	+38 791.00 €
FSRIF	1 039 375,00 €	1 103 623.00 €	+ 64 248.00 €
FPIC	580 001,00 €	552 846.00 €	- 27 155.00 €
DSC/AC	6 309 280,00 €	6 577 420.00 €	+ 268 140.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 886 166,00 €</b>	<b>13 212 636.00 €</b>	<b>+326 470.00 €</b>

Et les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

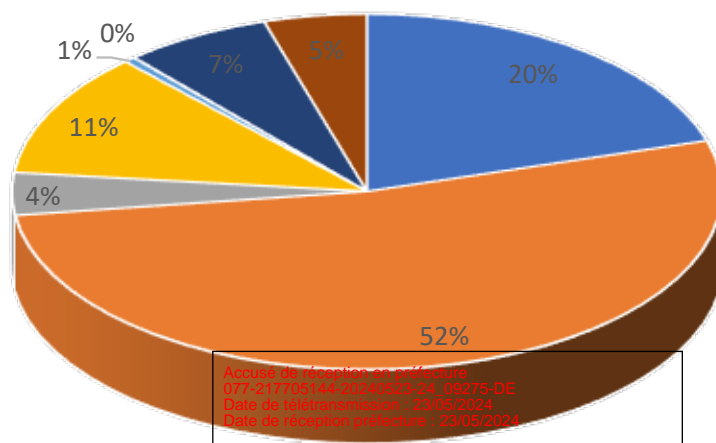
Compensations d'exonération	2021	2022
de la taxe d'habitation	0,00 €	0.00 €
de la taxe foncière	450 737.00 €	482 325.00 €

**Chapitre 75 :** Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers du patrimoine (334 091.86 €) et par la redevance versée par la SITA FD (462 816.57 €).

### DÉPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 36 178 977.04 €. Elles se répartissent notamment comme suit :

Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	7 736 785.37 €
012 - Charges de Personnel	19 911 899.74 €
014 - Atténuations de produits	1 467 436.00 €
65 - Autres Charges de gestion courante	4 310 380.94 €
66 - Charges financière	191 621.53 €
67 - Charges exceptionnelles	15 339.01 €
042 - Opérations d'ordre	2 545 514.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 178 977.04 €</b>
023 - Virement à l'Investissement (pour mémoire)	1 778 117.41 €



**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance ... Les efforts de gestion continus de la part des services depuis les derniers exercices ont permis d'infléchir cette progression des achats et charges (sommes importantes économisées grâce aux nouveaux marchés et à la baisse des achats de fournitures informatiques et de petit matériel).

**Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Les charges de personnel représentent 19 911 899.74 €.

**Chapitre 014** - Atténuations de produits : il s'agit des reversements au titre du FNGIR (1 272 373 €) et du FPIC (552 846.00 €).

**Chapitre 65** - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au contingent du service incendie : 394 594.00 € pour 2023 ;
- les contributions à la Communauté d'Agglomération pour 174 305.91 €, au titre notamment de l'informatique ;
- le versement des indemnités et cotisations des élus pour 213 328.25 € ;
- les subventions de fonctionnement aux associations pour 997 940.00 € ;
- la subvention au CCAS pour 1 275 699.77 € ;

**Chapitre 66** - Intérêts de la dette (191 621.53 €) : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** - Charges Exceptionnelles : dans ce chapitre figure essentiellement les intérêts moratoires et les titres annulés (15 339.01 €).

**Chapitre 023** - Virement à la section d'investissement (1 778 117.41 €) : cette somme contribue à l'autofinancement de la section investissement

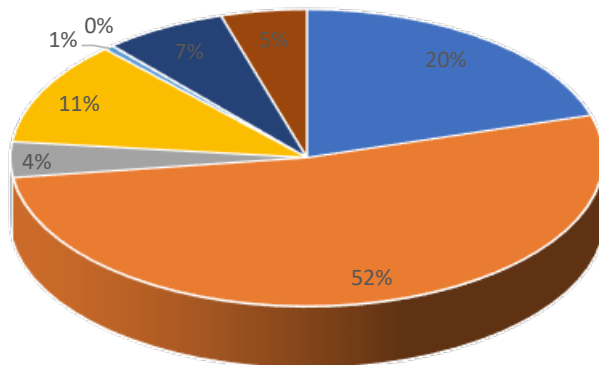
## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES :

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 8 088 537.33 €.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

Chapitre	CA 2023
13 - Subventions	1 005 685.59 €
10 - FCTVA	1 235 369.13 €
10 – Taxe d'aménagement	250 043.85 €
10- TLE	€
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	811 981.53€
16 - Emprunts	1 790 000.00 €
165 –Dépôts et cautionnements reçus	4 094.05 €
21- Immobilisations corporelles	0.00 €
27 - Immobilisations financières	0.00 €
040-Dotations aux amortissements et transferts d'ordre	1 945 768.24 €
040 – 192 Plus ou moins values sur cession immobilisation	116 650.00 €
040- 2115 Terrains bâtis (cession)	416 500.00 €
041 – Intégration frais études	512 444.94 €
041 – Avances versées sur commandes immobilisations corporelles	€
<b>TOTAL</b>	<b>8 088 537.33 €</b>
001 - Résultat antérieur	0,00 €



Les principales recettes ont été constituées par :

- Le FCTVA à hauteur de 1 235 369.13 €
- La taxe d'aménagement à hauteur de 250 043.85 €
- Les produits des amendes de police pour 219 162.00 €
- De l'attribution de subventions pour 2 588 716.31 €

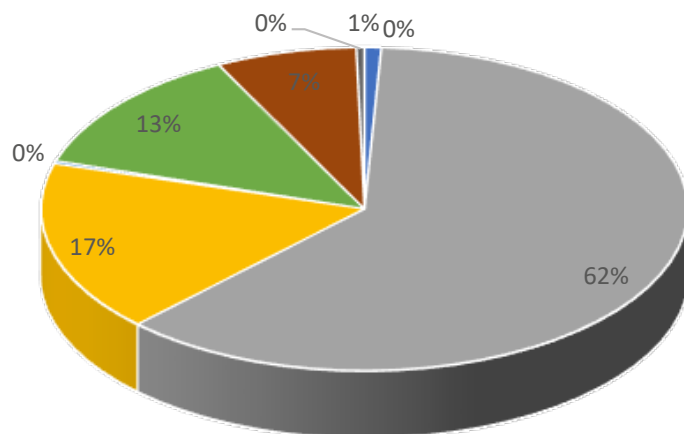
Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240523-24\_09275-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2024  
Site des amendes de police

## DÉPENSES :

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 7 274 293.65 €.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNÉE 2023

Chapitre	CA 2023
20 - Immobilisations incorporelles	60 531.87 €
204 - Subventions d'équipement	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 475 372.19 €
23 - Immobilisations en cours	1 248 478.94 €
10- Dotations, Fonds divers	20 379.70 €
16 Emprunts	927 555.01 €
27 Autres immobilisations financières	
041 Opérations patrimoniales	512 444.94 €
040 Opérations d'ordre	29 531.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 274 293.65 €</b>
001 Résultat antérieur	1 230 856 .58 €



### LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2023 ONT ÉTÉ LES SUIVANTS :

- Des travaux de voirie (2152) : 1 960 760.12 €
- Vidéo protection (op 0045) : 54 908.29 €
- Rénovation du Marché Couvert (op 0054) : 791 876.40 €
- Salle de gymnastique spécialisée (op 0058) : 35 548.83 €
- Conservatoire (op 0055) : 351 139.42 €
- Maison de l'environnement (op 0059) : 15 006.00 €
- L'achat de matériel informatique (21838) : 29 014.20 €
- Agencements divers (2128) : 9 700.70 €
- Autres équipements (21318) : 29 026.20 €
- Aménagements – constructions (21351) : 1 520 738.57 €
- Matériel divers (2188) : 247 471.64 €
- Autres matériel et outillage (21578) : 13 896.72 €
- Frais d'études (2031) : 25 482 .18 €
- Mobilier (21848) : 27 978.70 €
- Véhicules (21828) : 80 995.80 €